

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)



DREAL PACA
Service Énergie et Logement
Unité Énergie Climat Air

Réseau PACA Climat - 16 octobre 2018

Principes du dispositif

- L'État attribue une **obligation pluriannuelle d'économies d'énergie** aux vendeurs d'énergie
- Les vendeurs d'énergie obtiennent des **certificats d'économies d'énergie** (CEE) en cas de **rôle actif et incitatif** pour la réalisation d'actions d'économies d'énergie
- L'action de **personnes éligibles** peut donner lieu à CEE (collectivités territoriales, SEM, bailleurs sociaux, ANAH...)
- Les CEE sont **échangeables de gré à gré**
- **En fin de période, les vendeurs d'énergie doivent détenir suffisamment de CEE** pour remplir leurs obligations, à défaut ils sont tenus de verser une pénalité libératoire.



Contexte : directive efficacité énergétique

- Directive (**article 7**) : Obligation d'économies d'énergie de **1,5 % des volumes d'énergie vendus sur 2014-2020**
 - Objectif à atteindre essentiellement grâce aux CEE
 - Seules les actions engagées à partir de 2014 sont comptabilisées
 - Plus tôt les actions sont engagées, plus elles sont valorisées pour l'atteinte de l'obligation de la France
- Révision de la directive en cours :
 - elle prolongera le dispositif des CEE jusqu'en 2030
 - rythme d'obligation de 1,5 % pour 2021-2025 puis 1 % pour 2026-2030 (à réévaluer en 2024)
- Directive (**article 3**) : Objectif de **consommation énergétique finale de la France en 2020 : 131,4 Mtep**

Les 3 modes d'obtention des CEE

■ Opérations standardisées (90%)

- Catalogue d'opérations dans tous les secteurs :
 - Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Agriculture, Transport, Réseaux
- Pour les opérations les plus courantes dans des domaines identifiés
- Les économies d'énergie sont fixées de manière forfaitaire
- Proposées par les acteurs : permet de profiter de l'expérience des professionnels, des innovations, etc., expertisées (ADEME, ATEE), soumises à débat, validées par l'administration.

■ Opérations spécifiques (6%)

- Traitement au cas par cas (économies sur procédé industriel)

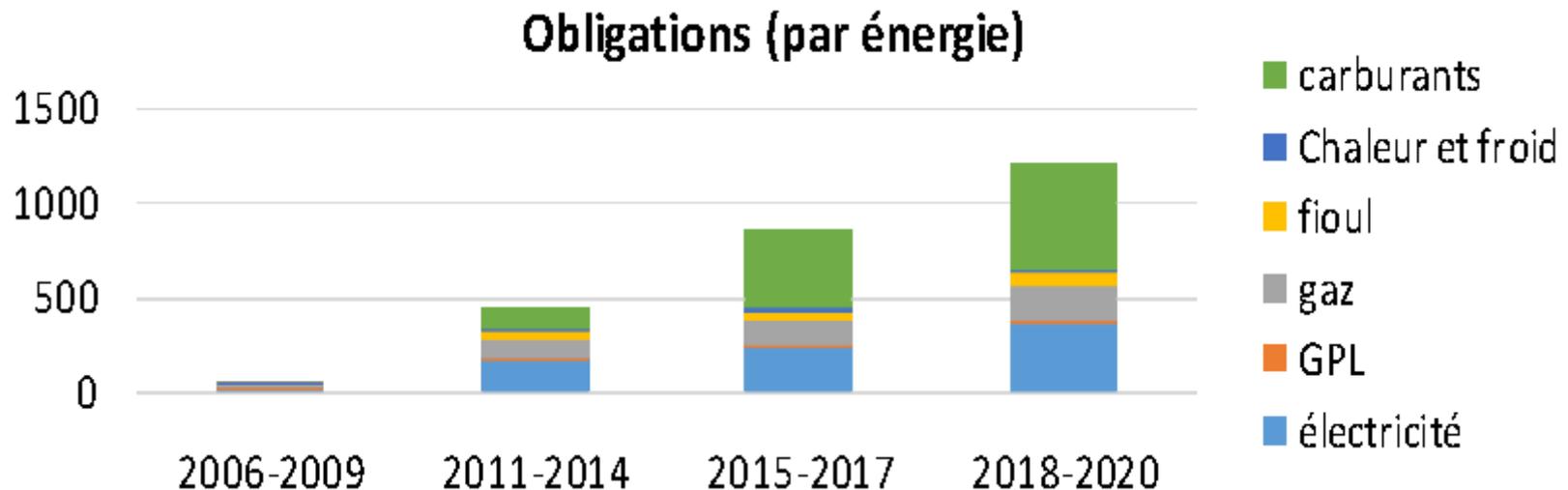
■ Programmes (4%)

- Pour les opérations aux économies d'énergie indirectes (par exemple formations auprès de ménage précaires, accompagnement des entreprises et des collectivités à la mise en place du système de management de l'énergie ISO 50 001)
- Les contributions financières donnent lieu à CEE (et non par un calcul en lien avec les économies d'énergie du programme)

Obligation

▪ Objectif 2018-2020

- CEE Classique : **1200 TWhc** + CEE « précarité » : **400 TWhc**
- Établi sur la base des gisements estimés par l'ADEME
- Règles calquées avec les périodes précédentes



▪ Répartition

- par énergie en fonction des kWh vendus et du prix des énergies
- puis par opérateur au prorata des ventes (meilleure visibilité pour les vendeurs d'énergie, « stabilisateur automatique » : hausse des consommations d'énergie ⇒ obligation accrue)

Le parcours Collectivités

- **Guide Collectivités 2015-2017** de l'ADEME
- **Guide AMORCE** 50 questions pratiques pour les collectivités
- Référentiel national de l'efficacité énergétique :
49 fiches bâtiments pour le secteur tertiaire, 28 fiches Transport, 6 fiches réseaux de chaleur, 7 fiches réseaux d'éclairage et d'élec.
- Une collectivité est **éligible** à mener et à faire certifier des actions d'économies d'énergie, d'après l'article L. 221-7 → compte sur www.emmy.fr ou contacter les obligés et les sociétés délégataires (liste téléchargeable)
Assistance : ATEE, agence locale de l'énergie et du climat, AMORCE, FNCCR
- Justification par l'obligé de son « rôle incitatif, actif » antérieur à la réalisation de l'action
- Estimer les CEE valorisables dans le cadre de projets d'efficacité énergétique grâce au calculateur de l'ADEME : calculateur-cee.ademe.fr
Consulter le prix d'échange des CEE (www.emmy.fr)
- Comptabilité avec les aides publiques
- Comparer les offres financières de différents fournisseurs énergétiques grâce au comparateur NR-Pro, validé par le ministère en charge de l'énergie

Les liens sur www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html



Aides mobilisables

- Prix à la hausse des CEE classiques : **5,55 €/MWh cumac** en septembre 2018
- Les fiches Bâtiments et Réseaux-Chaleur les plus utilisées en P3 :

BAT-EN-101 : Isolation de combles ou de toitures, entre 3,4 et 9,8 €/m² d'isolant

BAT-EN-102 : Isolation des murs, entre 5,4 et 16 €/m² d'isolant

BAT-EN-103 : Isolation d'un plancher, entre 6,8 et 20 €/m² d'isolant

BAT-TH-146 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (ex BAT-TH-106 et 119), 20 à 25 € / m linéaire

BAT-TH-102 : Chaudière collective haute performance énergétique

→ PACA : **17,8 M€** en 3ème période, 12 M€ en P2 et 2,35 M€ en P1

RES-CH-104 : Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment résidentiel

RES-CH-105 : Passage d'un réseau de chaleur en basse température

RES-CH-106 : Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur

→ PACA : **388,5 k€** en 3ème période, 15 k€ en P2

- **Programme CEE « SMEn »** pour accompagner le **déploiement de l'ISO 50 001** au sein des entreprises, des collectivités et de l'État, **jusqu'à 40 k€ d'aides**
- **Renforcement des contrôles** suite à de nombreuses fraudes : mobilisation de prestataires externes par les obligés pour vérifier la bonne réalisation des opérations

Politique de performance énergétique



Exemple de politique mise en place par la métropole du Grand Nancy :



VALORISEZ VOS CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC LE GRAND NANCY

Politique de performance énergétique

CEE Précarité : modèle économique territorialisé à construire pour lutter contre la précarité énergétique. Exemple mis en place par la métropole du Grand Nancy :

3 ACTIONS EN FAVEUR DE VOTRE HABITATION

1 • ISOLATION

ISOLATION TOITURE PLANCHER COMBLES



7 €/m² d'isolants
7 €/m² d'isolants

ISOLATION MURS



10 €/m² d'isolants
15 €/m² d'isolants

ISOLATION PLANCHER



12 €/m² d'isolants
17 €/m² d'isolants

chauffage électrique chauffage combustible (gaz, fioul, bois)

2 • CHAUFFAGE

CHAUDIÈRE À CONDENSATION



MAISON :
Moins de 90 m² : 130 €
Entre 90 m² et 130 m² : 200 €
Plus de 130 m² : 290 €
APPARTEMENT : 100 €

CHAUDIÈRE BIOMASSE



MAISON : 600 €

POMPE À CHALEUR AIR / EAU EAU / EAU



MAISON
Moins de 90 m² : 200 €
Entre 90 m² et 130 m² : 300 €
Plus de 130 m² : 500 €
APPARTEMENT : 200 €

3 • VENTILATION

VENTILATION SIMPLE FLUX



MAISON :
Moins de 90 m² : 90 €
Entre 90 m² et 130 m² : 140 €
Plus de 130 m² : 200 €
APPARTEMENT : 80 €

VENTILATION DOUBLE FLUX



MAISON :
Moins de 90 m² : 100 €
Entre 90 m² et 130 m² : 150 €
Plus de 130 m² : 250 €
APPARTEMENT : 100 €

Et :

« Coup de pouce
aux économies d'énergie »

pour les ménages modestes et très modestes, opération lancée en 2017 par le ministère de l'écologie et reconduite jusqu'à 2020.

Aides pour les chaudières biomasse et pompes à chaleur : de 2 000 à 3 000 €

Isolation des combles : 10 à 15 € / m²

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

coup-pouce-economies-denergie-2018-2020

Rubrique DREAL PACA économies d'énergie

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/economies-d-energie-r181.html

Contact :

DREAL PACA
Service Énergie et Logement
Unité énergie climat air

Stéphanie GOURMELEN

stephanie.gourmelen@developpement-durable.gouv.fr

Tel. 04 88 22 63 18 - 06 46 75 16 33